

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le lundi 6 mars 2017 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE :	M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT :	M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
LES CONSEILLERS :	M. MARC-ANTOINE FORTIN
	M. BERTHOLD TREMBLAY
	M. MAGELLA DUCHESNE
	M. YVAN THÉRIAULT

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. DOMINIQUE COTÉ

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Réjean Bouchard, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

53.03.17

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 FÉVRIER 2017

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 6 février 2017.

54.03.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 6 février 2017 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 27 FÉVRIER 2017

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 27 février 2017.

55.03.17

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 27 février 2017 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE

- a) Copie d'une résolution de la municipalité d'Hébertville, reçue le 7 février 2017. Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, informe la municipalité de l'envoi d'une résolution entérinée par les membres du Conseil de la municipalité d'Hébertville, concernant l'Office municipal d'habitation – Secteur Sud, au ministre responsable de la Société d'Habitation du Québec, M. Martin Coiteux.
- b) Une lettre de l'UPA Saguenay-Lac-St-Jean, reçue le 7 février 2017, visant à remercier la municipalité de son appui en regard de leurs demandes auprès du gouvernement du Québec pour le programme de crédit de taxation foncière agricole.
- c) Une lettre de Nutrinor coopérative, en date du 23 février 2017, visant une servitude de passage sur le lot 5 799 124. Monsieur Philippe-A. Gauvin, avocat et conseiller aux affaires juridiques et corporatives pour Nutrinor coopérative, informe la municipalité, par le biais de son aviseur légal Me Patrice Gobeil, de l'intention de Nutrinor de ne pas se porter acquéreur dudit lot.
- d) Une lettre de Louis Tremblay, responsable du secteur de l'Accueil et de l'Accréditation pour les Jeux du Québec à Alma, reçue le 3 mars 2017. Au nom des responsables et des bénévoles du secteur Accueil et Accréditation de la 52^e finale provinciale des Jeux du Québec, monsieur Tremblay désire remercier la municipalité de Saint-Bruno pour tout le soutien offert à l'occasion de leur présence chez nous. Il souligne la qualité des locaux ainsi que la collaboration de monsieur Denis Boudreault, responsable des loisirs. Ce dernier fut d'une aide précieuse et a su apporter de nombreuses et judicieuses solutions à toutes les demandes faites.

6. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 FÉVRIER 2017 AU 3 MARS 2017

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	84 550.87 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	86 201.57 \$

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	9 825.35 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	_____ \$

56.03.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 6 février 2017 au 3 mars 2017, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 18714; 18807 à 18835; et 18837 à 18840; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 6^{ième} JOUR DU MOIS DE MARS 2017

Rachel Bourget, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE LA MISE-À-JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DU PLAN D'ACTION 2017-2019

ATTENDU QU' une mise-à-jour de la Politique familiale municipale a été déposée à la séance du 6 juin dernier.

57.03.17

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil adopte la mise-à-jour de sa politique familiale ainsi que du plan d'action 2017-2019 faisant partie intégrante de la politique familiale municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU' en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers.

EN CONSÉQUENCE,

58.03.17

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

ATTENDU QU' il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU' Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autre organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU' Opération Gareautrain demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

59.03.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL VISANT L'UTILISATION DU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION DE SITE SAINT-BRUNO (LAC-ST-JEAN)

60.03.17

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno, un bail pour l'utilisation du site de télécommunications de Site Saint-Bruno (Lac-St-Jean) avec Radio-Onde inc.

Il est en outre résolu que ledit bail soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. APPROBATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES QUI SERONT VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, ARTICLE 1022 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QU' en conformité des dispositions de l'article 1022 du Code municipal, un état des personnes endettées envers la Corporation doit être soumis au Conseil municipal;

61.03.17

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'état préparé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière et soumis au Conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la Corporation, au montant de 2 698.49 \$, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal, dont 762.20 \$ en intérêt, arrivant à échéance de présomption, soit la liste des immeubles suivants :

Matricule	Taxes dues	Intérêts au 3 mars	Total
1970-35-1362	0.62 \$	0.35 \$	0.97 \$ (scolaire)
2070-47-1962	46.29 \$	32.21 \$	78.50 \$ (scolaire)
2368-97-3435	1 886.29 \$	727.50 \$	2 613.79 \$ (2)
2468-07-4138	3.09 \$	2.14 \$	5.23 \$ (2)
TOTAL :	1 936.29 \$	762.20 \$	2 698.49 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AUTORISATION DU CONSEIL À PRENDRE LES PROCÉDURES À CET EFFET, ARTICLE 1023 DU CODE MUNICIPAL

62.03.17

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'ordonner à la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le 20^e jour de mars 2017, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

Il est en outre résolu que le maire de la municipalité de Saint-Bruno, Monsieur Réjean Bouchard, et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Rachel Bourget, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente et qu'ils soient un (1) des deux (2) délégués pour assister à la vente et pour acquérir au nom de la municipalité le ou les immeubles s'il n'y a pas preneur au montant requis pour couvrir la dette et les frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR LE RÈGLEMENT 360-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 158 630 \$ VISANT LA RÉFECTION DES RANGS 5 OUEST ET 8 NORD

Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le certificat concernant le registre des signatures, tel que prévu à l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums des municipalités.

Ainsi, pour le règlement 360-16 décrétant un emprunt de 1 158 630 \$ visant la réfection des rangs 5 ouest et 8 nord :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités est de: 2 100
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu: 221
3. Le nombre de demandes faites est de: 4
4. Le règlement 360-16 est donc réputé être approuvé par les personnes habiles à voter.

63.03.17

Après lecture, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt de ce certificat qui reconnaît que le règlement portant le numéro 360-16 est réputé avoir été accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RECOMMANDATION MOTIVÉE DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA DEMANDE ADRESSÉE À LA CPTAQ POUR MONSIEUR ANDRÉ JEAN

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation vise à permettre la consolidation des entreprises agricoles du secteur sur des sols de bons potentiels;

CONSIDÉRANT QUE cette demande représente un moyen de maintenir l'agriculture active;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la municipalité de Saint-Bruno doit formuler une recommandation conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés sur le site visé par la demande sont conformes au règlement de zonage N° 274-06;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des lots avoisinants ne sera nullement altéré par la réalisation du projet visé par la demande, puisque la demande ne soustrait en rien un espace agricole de ladite zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

POUR CES MOTIFS,

64.03.17

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation adressée par Monsieur André Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RECOMMANDATION MOTIVÉE DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA DEMANDE ADRESSÉE À LA CPTAQ POUR LA FERME GRATIEN ET ANDRÉ GAGNÉ

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation vise à permettre la consolidation des entreprises agricoles du secteur sur des sols de bons potentiels;

CONSIDÉRANT QUE cette demande représente un moyen de maintenir l'agriculture active;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la municipalité de Saint-Bruno doit formuler une recommandation conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés sur le site visé par la demande sont conformes au règlement de zonage N° 274-06;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des lots avoisinants ne sera nullement altéré par la réalisation du projet visé par la demande, puisque la demande ne soustrait en rien un espace agricole de ladite zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande favorise la constitution de réserve foncière suffisante pour l'agriculture;

POUR CES MOTIFS,

- 65.03.17** Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation adressée par FERME Gratien et André Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ATHLÈTES DE SAINT-BRUNO AYANT PERFORMÉ AUX JEUX DU QUÉBEC D'ALMA

- 66.03.17** Sur proposition de monsieur Marc-Antoine Fortin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de félicitations aux athlètes de Saint-Bruno qui ont participé aux Jeux du Québec d'Alma se tenant du 24 février au 4 mars inclusivement. Une mention spéciale est donnée à mesdames Anaïs Côté et Chloé Munger pour leur belle performance lors de ces jeux. Madame Côté performait dans la discipline du ski de fond et a remporté deux médailles dont une en or et l'autre en argent. Quant à madame Munger, ce fut une médaille d'or récoltée avec ses coéquipières au curling.

Le Conseil leur souhaite une belle continuité dans leur discipline respective. Elles sont un exemple de persévérance et de volonté pour tous les jeunes en plus d'être de dignes représentantes de la municipalité de Saint-Bruno à ces jeux d'hiver 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. COMPTE RENDU DES COMITÉS

a) Travaux publics

M. le conseiller Yvan Thériault remercie les équipes de déneigement pour le travail effectué pendant la période hivernale.

b) Loisirs et culture

M. le conseiller Marc-Antoine Fortin présente le rapport mensuel des activités à l'aréna Samuel-Gagnon.

M. le conseiller Magella Duchesne fait un bref rapport concernant la culture.

c) Sécurité publique

M. le conseiller Berthold Tremblay donne un compte-rendu de la rencontre de la Régie incendie secteur sud qui s'est tenue le 21 février dernier. Il rappelle l'importance d'aviser le service d'incendie lors d'événements spéciaux dans la municipalité.

d) Urbanisme

M. le conseiller Magella Duchesne présente le rapport des permis à ce jour.

18. AUTRES SUJETS

A) Motion de félicitations aux organisateurs et bénévoles des Jeux du Québec d'Alma

67.03.17

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc-Antoine Fortin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de félicitations au comité organisateur de la 52^e édition des Jeux du Québec ainsi qu'aux nombreux bénévoles dont plusieurs provenaient de Saint-Bruno. Un gros BRAVO pour l'organisation de cet événement grandiose dont la réussite magistrale a permis des retombées positives sur toute la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Motion de félicitations aux organisateurs du Tournoi Provincial Optimiste Bantam

68.03.17

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc-Antoine Fortin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de félicitations au comité organisateur du Tournoi Provincial Optimiste Bantam qui s'est tenu à l'aréna Samuel-Gagnon du 1^{er} au 12 février 2017. Comme par les années passées, le tournoi fut un franc succès grâce au travail d'une équipe de bénévoles dévoués qui ne comptent plus les heures pour présenter un spectacle digne de la réputation du tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Plusieurs questions sont adressées aux élus visant principalement les travaux subventionnés en cours.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

69.03.17

À 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Magella Duchesne de lever la séance.